

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
PHOSPHATE D'AMMONIUM

Date: 06/08/2008

Page: 1/2
Ind. Rev.: 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : PHOSPHATE D'AMMONIUM
1.2. Utilisation de la substance/préparation : Activateur de croissance des levures lors de la fermentation alcoolique.
1.3. Identification de la société/entreprise :
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

En cas d'inhalation : les poussières peuvent se révéler irritantes pour les voies respiratoires.
En cas de contact avec la peau : un contact prolongé peut se révéler irritant. Faible toxicité.
En cas de contact avec les yeux : irritation possibles mais sans dommage pour les yeux.
En cas d'ingestion : toxicité faible. Irritation de l'œsophage et de l'estomac. Douleurs abdominales.

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Phosphate diammonique
N°CAS 7783-28-0
N°EINECS 231-987-8

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologiste.
En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau et savonner.
En cas d'ingestion : Se rincer la bouche abondamment. Consulter un médecin
En cas d'inhalation : Placer la victime dans un endroit frais bien aéré. Si respiration difficile, consulter un médecin immédiatement.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser tous les moyens d'extinction.
Risques particuliers : Le produit chauffé jusqu'au stade de décomposition peut dégager des fumées toxiques d'ammoniac et d'oxyde de phosphore
Les pompiers doivent porter des appareils de respiration autonomes et les équipements de protection complets.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Protection individuelle : Porter les équipements de protection complets (bottes, gants, tablier de caoutchouc, appareil respiratoire autonome).
Protection oculaire obligatoire.
Protection de l'environnement : Garder hors des égouts, des bassins, des eaux de surface et de la terre
Balayer et récolter le produit dans des conteneurs propres et secs, couvrir.
Evacuer les conteneurs de la zone de déversement. Laver à grande eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : éviter de respirer les poussières, porter des gants et des lunettes. Eviter le contact avec la peau. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation.
Suivre les consignes d'avis de dangers pour les conteneurs vides comme s'ils étaient pleins.
Stockage : dans son emballage d'origine hermétique, dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Si production de poussières, porter un appareil respiratoire agréé compatible avec le taux d'émission. (masque facial complet, masque partiel équipé de cartouches filtrantes).
Protections des yeux ; Porter des lunettes avec protection latérale.
Protection des mains : Porter des gants de caoutchouc.
Une douche oculaire ou douche d'urgence doivent être situées à proximité et disponibles pour usage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Reprendre les indications de la FT

10. STABILITE ET REACTIVITE

Chimiquement stable pendant plusieurs années dès lors qu'il est stocké dans un endroit sec et frais. Eviter l'humidité.

Eviter le magnésium, les acides forts, les bases fortes

Produits de décomposition : fumées toxiques d'ammoniac et d'oxyde de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion : Pas d'effets identifiés

Inhalation : Irritation des muqueuses

Effets cancérogènes : Aucun identifié

Effets mutagènes : Aucun identifié

Effets chroniques : Aucun identifié

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le phosphate peut entraîner un développement d'algues et provoquer une dégradation de la qualité de l'eau.

Toxicité aquatique CL 50 Vairon 155 ppm /96

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se référer aux dispositions gouvernementales nationales, régionales et locales en vigueur avant toute procédure d'élimination.

Les conteneurs vides, susceptibles de contenir des résidus, gaz et vapeurs doivent faire l'objet de mesures appropriées pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par la réglementation sur le transport des matières dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des substances dangereuses.

Se conformer à tout autre disposition nationale en vigueur.

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »
